



DEMANDE D'ÉVOLUTION DANS LA ZONE LF-R96 CHAMBORD

(Arrêté interministériel du 19 septembre 2014 portant création
d'une zone réglementée dans la région de Chambord)

A adresser à la Préfecture de Loir et Cher (pref-bpas@loir-et-cher.gouv.fr), au moins :

- 21 jours ouvrés (*enlever le jour de la demande, samedi, dimanche, jour férié et jour du début du vol*) avant le début souhaité des opérations (drones en vol de jour)
- 30 jours ouvrés (*enlever le jour de la demande, samedi, dimanche, jour férié et jour du début du vol*) avant le début souhaité des opérations (autres cas : dérogation règles de survol, drone vol de nuit)

1- Demandeur :

NOM et prénom :

Représentant la société :

N° d'exploitant déclaré :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

2 – Appareils utilisés :

Type d'appareil	Immatriculation	Poids

3 - Lieu précis de départ :

4 – Lieu précis d'arrivée :

5 – Date de début de vol et horaire :

6 – Date de fin de vol et horaire :

7 - Hauteur maximale de vol :

8 - Description de la mission :

9 – Description des moyens mis en place pour la zone d'exclusion des tiers :

10 – Nom du pilote ou télépilote et numéro de licence :

11 - Personnes joignables pendant les opérations (Nom + téléphone portable) :

-
-

12 - Pour les avions, hélicoptères, ULMs :

- dérogation aux hauteurs de survol des agglomérations et rassemblements de personnes :
oui non
- dérogation vol rasant : oui non

13 - Pour les aéronefs télépilotes :

- scénario S1 (zone non peuplée – vol à vue) : oui non
- scénario S2 (zone non peuplée) : oui non
- scénario S3 (zone peuplée et en agglomération) : oui non

Fait à : le :

Signature :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- plan A4 en couleur indiquant la zone de survol + la position du(des) pilote(s) ou télépilote(s) + la zone d'exclusion des tiers,
- le courrier d'accord du domaine de Chambord
- l'attestation d'assurance en cours de validité couvrant les risques liés aux opérations prévues.